

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

## Verbatim de la *séance ordinaire du 9 février 2021*

À 20 h 01, monsieur le maire fait part que la séance se tient par voie de téléconférence considérant le décret du gouvernement du Québec numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et tous les autres décrets subséquents prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Les présences sont notées. Tous les élus sont présents.

Monsieur le maire mentionne la présence du directeur général Michel Bertrand ainsi que celle de madame Claudia Baril, directrice générale associée.

### **1- Période de recueillement**

Monsieur le maire entame la séance en demandant au directeur général de procéder au moment de recueillement. Ce dernier fait lecture du mémento prévu à cette fin.

### **2- Adoption de l'ordre du jour**

Le maire fait référence à l'ordre du jour qui a déjà été soumis à tous les membres du conseil et procède au vote pour son approbation. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **3- Approbation des comptes payés et à payer**

Monsieur Pleau fait référence à la liste se terminant au 31 janvier 2021 qui a été mise à la disposition des élus la semaine dernière. Il demande si les élus ont des questions avant de procéder à l'adoption. Les élus votent et approuvent ladite liste.

### **4- Services spécialisés – Sauvetage en hauteur et espaces clos**

Monsieur le maire mentionne qu'il s'agit d'une entente réunissant toutes les municipalités de Vaud-Soul. concernant les services spécialisés offerts par quelques municipalités seulement, étant donné les coûts élevés en formation, équipements et maintien. Il ajoute que des informations supplémentaires, analyses et discussions avec les élus sont encore nécessaires avant que le conseil votent sur ce sujet. Le point est donc reporté à une séance ultérieure.

### **5- Service des premiers répondants – Passage du niveau 2 au niveau 3**

Le maire rappelle que le conseil a analysé en détails cette possibilité à l'automne 2020 et des différentes implications. Il mentionne aussi que nous avons pris en considération le fait que les membres de la

brigade des premiers répondants sont en accord de suivre la formation requise pour passer au niveau 3 et de répondre à un plus grand nombre d'appels sur une année.

« C'est certain que nous avons aussi considéré les attentes de notre population. Depuis que le service des PR est instauré, certains appels ne rencontrant pas les critères pour que soient appelés les PR ont laissé parfois des citoyens à eux-mêmes dans des situations de détresse » ajoute-il.

Il mentionne que la résolution vise donc à autoriser le service des PR à offrir le service de niveau 3 à nos citoyens. Toutefois, il est aussi mentionné que la formation requise doit d'abord être suivie par les membres de cette brigade. La résolution autorise donc les coûts de formation à cet égard, les démarches de subventions qui sont disponibles (et c'est le cas), bref tout ce qui est nécessaire pour passer à ce niveau.

Il est aussi précisé qu'une fois le niveau 3 offert, le coût annuel supplémentaire sera d'environ 15 000 \$ /année.

Les élus votent et adoptent unanimement la résolution afin que le service des premiers répondants puissent éventuellement répondre à des appels de niveau 3 plutôt que d'être limité aux appels de niveau 2.

#### **6- Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 143-2 modifiant le règlement de construction**

Monsieur Pleau mentionne qu'il s'agit ici d'abroger l'article 308 de ce règlement de construction. Il demande à Claudia Baril de résumer à nouveau de quoi il s'agit plus précisément. Après le résumé offert par madame Baril, monsieur le conseiller Claude Gravel donne avis de motion et monsieur le maire demande que les élus votent sur le premier projet de règlement soumis. Ce premier projet de règlement est adopté à l'unanimité.

#### **7- Adoption du règlement 142-6 amendant le Règlement de zonage numéro 142**

Monsieur le maire réfère les conseillers et conseillères à l'objet de ce règlement qui a été traité en réunion de travail à quelques reprises depuis l'an dernier et dont à celle de la semaine dernière. Il demande néanmoins à Claudia Baril de faire un rappel des principaux éléments après quoi, il invite les conseillers et conseillères à voter. Le règlement no 142-6 amendant le règlement de zonage no 142 est adopté à l'unanimité.

#### **8- Adoption du règlement 144-5 modifiant le règlement des permis et certificats 144**

Monsieur Pleau mentionne que « Là aussi, c'est quelque chose sur lequel nous nous sommes penchés à plusieurs reprises et que le contenu du règlement est maintenant prêt à être adopté. Avant de passer au vote de la part des conseillers et conseillères, il demande à Claudia de résumer à nouveau de quoi il s'agit. Le vote est pris et ce règlement est adopté à l'unanimité.

#### **9- Adoption du règlement no 211 relatif aux fossés, aux canalisations de fossés et à l'installation de ponceaux**

Monsieur le maire mentionne que l'adoption de ce règlement s'inscrit lui aussi dans une série de révision de la réglementation amorcée au milieu 2020 ou début de l'automne. Il ajoute que pour ce sujet également, il a été constaté ces dernières années qu'il y a un vide au niveau de la réglementation que le conseil a voulu combler. « Donc, ce règlement va mieux encadrer la pratique et faire en sorte d'optimiser l'écoulement des eaux dans nos fossés ». Il demande à madame Baril si elle a quelque chose à ajouter. Cette dernière mentionne que cela résumait déjà bien l'essentiel à retenir et affirme être disposée à répondre à leurs questions, s'il y en a avant le vote. Dans la négative, les élus votent et le règlement est adopté à l'unanimité.

#### **10- Nomination d'un fonctionnaire municipal supplémentaire pour l'application du règlement no 211**

Monsieur le maire mentionne que le règlement no 211 venant d'être adopté nécessitera des prises de niveaux et des vérifications terrain. Il ajoute que tel que discuté en réunion de travail, notre responsable des travaux publics, monsieur Lavergne a cette expertise et serait souvent la meilleure personne pour les suivis nécessaires. Les élus adoptent unanimement la résolution en ce sens.

#### **11- CPTAQ – Autorisation demandée pour aliénation, lotissement, construction d'une résidence – Lot 2 643 289**

Monsieur Pleau mentionne qu'il s'agit, comme bien souvent, d'un appui à une demande adressée à la CPTAQ. Puisque cette demande rencontre nos règlements, il suffit de le mentionner par résolution à la CPTAQ. La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **12- Suspension des locations au Centre social et sportif**

Monsieur le maire fait un résumé de ce qui a été discuté en réunion de travail. Le contexte de la pandémie force la municipalité à devoir suspendre les locations du Centre social et sportif. Il mentionne d'ailleurs qu'actuellement, « il ne pourrait pas y avoir de toute façon d'activités liées à des locations mais la situation pourrait devenir plus ambiguë dans les prochains mois et dans le but d'assurer une meilleure gestion des locations, il vaut mieux fixer la date du 11 mai ». Il est aussi mentionné que, avant cette date, aucune location n'est possible quoi que pourrait en permettre la Santé publique. Une révision sera évidemment apportée plus tard. La résolution est adoptée à l'unanimité pour cette suspension des locations au moins jusqu'au 11 mai prochain.

#### **13- Programme de subvention pour absence de camp de jour sur notre territoire**

Monsieur le maire mentionne que la résolution vise essentiellement à reconduire notre programme de subvention de 175 \$ /enfant aux familles qui souhaitent inscrire leurs enfants à un camp de jour d'une municipalité environnante. Il ajoute que les autres conditions demeurent identiques mais en précisant que cette fois, la résolution sera valable non seulement pour 2021 mais aussi pour toutes les années à venir, à moins que le conseil souhaite y apporter un changement. Les élus ayant voté à l'unanimité, la résolution est adoptée.

#### **14- Collectes des encombrants en 2021**

Monsieur Pleau résume ce qui a été analysé en réunion de travail à l'effet que les collectes d'encombrants ont été effectuées par notre personnel l'an dernier et que cela s'était avéré un succès. Il rappelle que toutefois, et que nous le savions d'avance, il n'a pas d'économie à réaliser. Il est mentionné que l'attrait de procéder comme nous l'avons fait en 2020 était de détourner nos encombrants de l'enfouissement en les acheminant à l'écocentre de la MRC. Cet objectif a été rencontré comme il se doit. Le maire demande ensuite au directeur général de résumer l'alternative qui se présente à la municipalité pour cette année, tel que discuter en réunion de travail.

Monsieur Bertrand mentionne pour sa part que heureusement, cette année, l'entreprise Daoust & Fils est en mesure de nous offrir comme elle l'a fait aussi pour la municipalité de Saint-Zotique, un acheminement à un centre de tri spécialisé situé à Lachute pour à peine quelques centaines de dollars de plus qu'un acheminement à un centre d'enfouissement. Plus précisément, il est mentionné que pour sensiblement le même prix que notre coût total en 2020, nous sommes en mesure d'offrir 6 collectes plutôt que 4.

Le directeur général poursuit en mentionnant que le coût proposé pour chacune des 6 collectes est de 825 \$ et le traitement est au prix de 104 \$ /tonne. Pour l'enfouissement, le coût du traitement serait de 89,15 \$, donc que la différence n'est pas grande. Il est aussi précisé que l'an dernier, nous avons recueilli un record depuis 2018 à 23 tonnes recueillies en encombrants, comparativement à 13,1 tonnes en 2019.

À la lumière de ces informations, monsieur le maire demande aux élus de voter pour adopter une résolution accordant le contrat à Robert Daoust & Fils afin d'établir six collectes en 2021, une par deux mois, au prix mentionné précédemment et selon l'option que les encombrants recueillis soient traités au centre de tri spécialisé de Lachute, donc l'équivalent du traitement si cela était acheminé à l'écocentre comme l'en dernier plutôt que destinés à l'enfouissement traditionnel.

#### **15- Dons et commandites**

Monsieur le maire mentionne que la municipalité a été sollicitée par la Fondation Hôpital du Suroît. Il rappelle que ces dernières années la municipalité contribuait à l'événement bénéfique qui se tenait à Sainte-Marthe mais qu'à cause de la pandémie, cet événement n'a pas pu se tenir l'an dernier et ne le sera pas non plus cette année. Un montant de 200 \$ est donc convenu d'être accordé.

#### **16- Correspondance**

Monsieur le maire indique n'avoir aucune correspondance à déposer à cette séance.

Madame la DGA pour sa part fait mention d'une correspondance provenant de la CPTAQ; une autre du Club motoneigistes des deux-versants et une dernière du MELCCC concernant le programme de redistribution des redevances.

Monsieur le DG quant à lui mentionne avoir reçu une copie de la résolution de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton appuyant les démarches de notre municipalité au sujet des trop-perçus de la SQ; une lettre de remerciements du CAB Soulanges pour la guignolée et une autre lettre de remerciements de Centraide suite à leur dernière levée de fonds.

#### **17- Questions de l'assistance**

COVID-19 – Zone rouge – Aucune assistance – Séance à huis-clos. Monsieur le maire s'assure qu'aucune question n'a été acheminée au préalable par des citoyens pour cette séance, ce qui n'est pas le cas.

### **18- Levée ou ajournement de la séance**

Tous les éléments apparaissant à l'ordre du jour ont été traités. Monsieur le maire mentionne que la séance peut donc être levée. Les élus votent afin de lever la séance. Adopté à l'unanimité à 20 h 26.